

ALAIN TESTART ET LE COMPARATISME ETHNOGRAPHIQUE : UNE ANALYSE LOGICISTE

Une réponse aux critiques du comité éditorial et du comité d'expertise

Les quelques remarques réunies dans cette réponse ne sont pas destinées à contester la décision du comité éditorial que nous considérons comme justifiée, mais tente d'éclaircir un certain nombre de points que nous jugeons importants pour le débat touchant à la fois au logicisme et au comparatisme « ethnographique ». Nous regrouperons nos réponses aux critiques avancées en quatre domaines : le cadre jugé adéquat pour un débat épistémologique, l'analyse logiciste, le comparatisme ethnographique, la contextualisation des comparaisons et la synthèse logiciste. La formulation des critiques reprend, à quelques détails près, les termes de leurs auteurs.

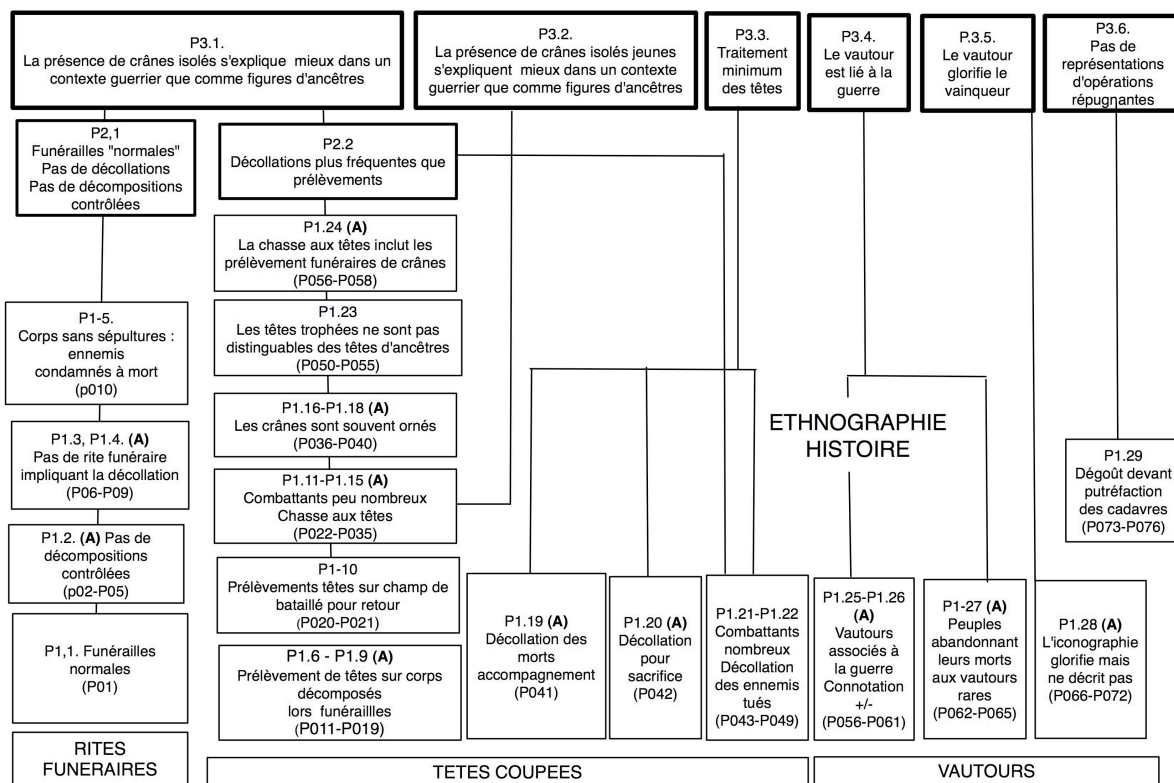


Fig. 1. Schématisation de l'argumentation ethnologique d'Alain Testart. Les diverses propositions ne sont pas détaillées, mais présentées par blocs. Le niveau 3 présente les propositions terminales induites des observations du niveau P0.

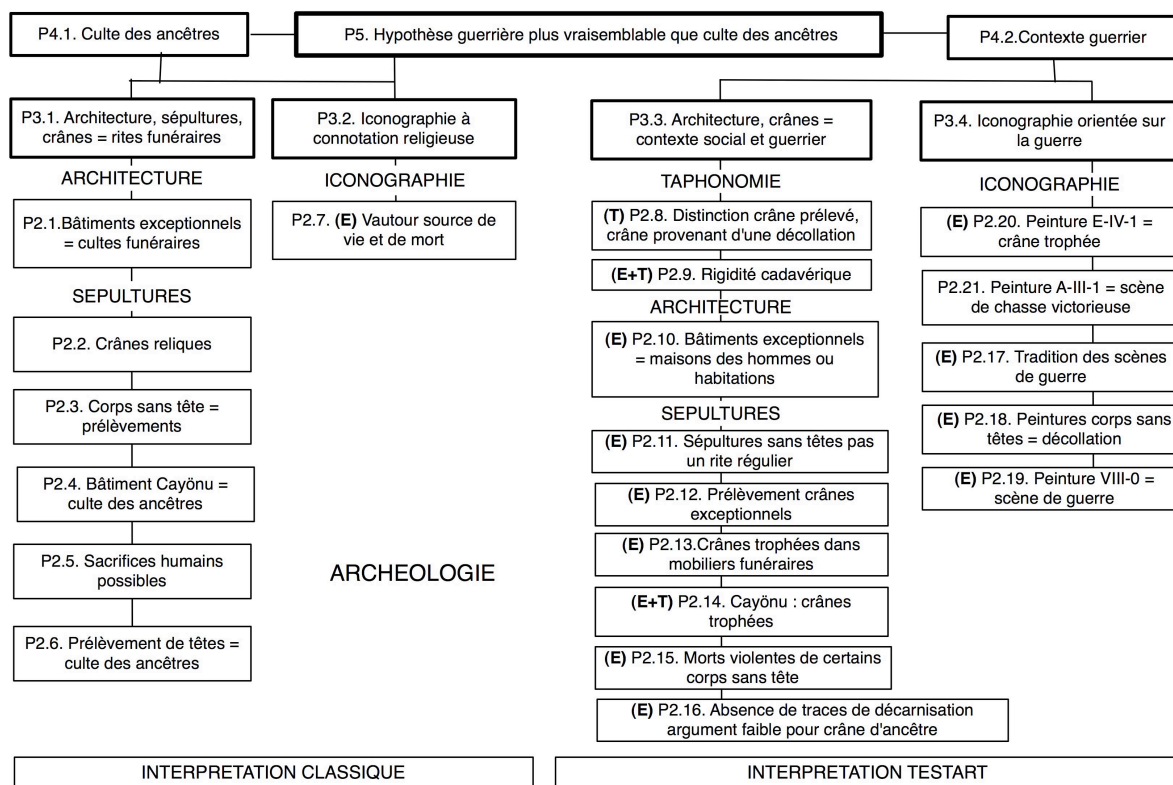


Fig. 2. Schématisation de l'argumentation archéologique. Le niveau 4 présente les deux propositions terminales p 4.1 et p 4.2, induites des observations du niveau P0. L'interprétation d'Alain Testart (à droite) s'oppose à l'interprétation « classique » habituellement retenue (à gauche). Le niveau 5 synthétise le rejet de l'interprétation classique. E : argumentaire ethnographique, T : argumentaire taphonomique. Seuls les niveaux p 2 à p 5 sont figurés.

Débats épistémologiques

1. L'article est trop technique et entre dans un débat par trop franco-francophone, alors même que le lectorat de la revue *Paléorient* est essentiellement anglophone.

Nous savons que les sensibilités des chercheurs francophones et anglophones sont différentes, mais nous trouvons curieux qu'on puisse avancer cet argument pour approfondir encore un peu plus le fossé qui sépare les deux communautés scientifiques. Il nous semble que la définition même de l'approche scientifique implique des démarches largement partagées et que tout chercheur doit s'efforcer de contribuer à rapprocher les points de vues, même ceux qui semblent le plus irréductibles. Nous pensons néanmoins que le clivage ne se situe pas à cet endroit, mais entre l'approche logiciste et les approches plus traditionnelles, qu'elles soient francophones ou anglophones. Plus de trente ans d'expérience dans ce domaine montre en effet que les efforts requis par la technicité de la démarche sont un énorme frein au développement et surtout à la reconnaissance de l'intérêt de la méthode par la communauté scientifique.

Analyse logiciste

2. La « signification symbolique du vautour » vue par AG (Alain Gallay) et AT (Alain Testart) est traitée de manière excessivement hâtive.

L'objectif de notre article se voulait extrêmement limité et concentré sur les questions de forme. Nous voulions préciser la manière dont Alain Testart mobilisait dans sa démonstration les données comparatives, notamment les données « ethnographiques » étrangères au domaine étudié. Une rapide lecture de son article semblait indiquer une mobilisation de ces données externes à tous les niveaux de la démonstration alors que notre collègue affirmait n'intégrer ces références qu'une fois l'analyse archéologique interne menée à son terme. L'analyse logiciste offrait une bonne opportunité pour trancher cette question et ceci sans dogmatisme, n'ayant nous même pas d'idée précise sur la manière de « bien conduire » ces comparaisons par rapport à cette question.

Dans ce cadre il n'était pas question d'aborder le fond de la discussion car nous étions nous-même parfaitement incompetent en la matière, bien que relativement séduit par l'argumentation d'AT. Mais peut-être était-il particulièrement difficile de n'aborder que les questions de forme, sans donner l'impression que nous pouvions, accidentellement, nous intéresser au fond.

3. Certaines règles sont instructives sur les ambiguïtés et les imprécisions subjectives de ces reformulations qui, censées être destinées à lever les ambiguïtés et imprécisions du texte original, peuvent parfois en ajouter.

Notre critique soulève ici une question essentielle : comment rendre compte de façon concise de la totalité d'une argumentation donnée en langage naturel et souvent sous une forme partiellement littéraire sans en altérer le sens ? Une reformulation logiciste est en effet comme un « thème ». A l'inverse, la « version » donnée des dérivations logicistes devrait pouvoir permettre de retrouver la totalité du sens du texte original car une formulation logiciste n'est pas un simple résumé. L'entreprise est extrêmement délicate et demande beaucoup de temps. Elle n'est pas à l'abri des écueils car les textes originaux peuvent présenter, eux-mêmes, des failles, des ambiguïtés ou des sous-entendus.

Les résultats devraient donner une meilleure assise à nos démonstrations. Dans le cas présent, il est certain que l'analyse du texte d'AT a été quelque peu bâclée, ce qui ne contribue guère à la promotion de la méthode. L'utilisation de ce type d'approche à l'occasion de plusieurs de nos travaux montre néanmoins, empiriquement, les effets positifs du point de vue sur la qualité démonstrative de nos travaux. Une bonne archéologie n'est pas une archéologie vraie (ce qui ne veut rien dire), mais une archéologie explicite.

Comparatisme ethnographique

4. Dans le domaine du comparatisme AG ne retient que l'ethnographie ce qui est logiquement faux et fait bon marché de l'histoire, de la sociologie, etc.

Cette critique ne rend pas compte de notre position et vient peut-être du caractère trop elliptique du texte. Il existe en français un problème lié au terme « anthropologie » qui est souvent assimilé à l'« anthropologie biologique ». Pour lever cette ambiguïté utiliser le terme « ethnologie », comme nous le faisons ici, n'est pas, on peut en convenir, une solution totalement acceptable, car son sens est plus restreint que le terme *anthropology* au sens anglo-saxon. Pour nous, l'« ethnologie » est l'équivalent de l'anthropologie anglo-saxonne et englobe tous ses contenus, qu'ils soient ethnologiques, sociologiques, économiques, politiques, religieux, etc.

Le cas des références « historiques » est plus complexe et aussi plus intéressant, car il ne touche pas seulement des questions de simple terminologie mais implique une réflexion de fond. La réponse que nous pouvons donner à notre critique dépend de la définition que nous donnons de l'histoire.

Si nous donnons du terme la définition restrictive de « scénario », qui implique la contingence des événements, les données de l'histoire ne sont pas transférables puisque les trajectoires historiques sont considérées comme non prédictibles. Il n'y a pas de lois de l'histoire et nous rejetons toute conception évolutionniste simple du développement des sociétés. Dans cette conception restreinte, il est légitime de renoncer à des transferts et des comparaisons « historiques ».

Si nous donnons au contraire une définition large de l'histoire comme « source d'informations historiques », sources pouvant englober tous les domaines de l'anthropologie au sens anglo-saxon, alors, évidemment, nous pouvons et nous devons tenir compte de ces informations. L'histoire est une source inépuisable d'informations ; ceci est d'autant plus vrai que l'ethnoarchéologie est de plus en plus obligée de puiser ses informations dans l'histoire au fur et à mesure que les sociétés traditionnelles se transforment sous les effets de la mondialisation.

5. Rien ne prouve que l'ethnographie (l'actuelle et celle des archives) recèle la totalité du corpus des cas possibles, ni l'ensemble des cas réalisés par le passé au cours de l'histoire du monde entier.

Nous nous trouvons ici devant une critique classique faite à l'ethnoarchéologie à laquelle nous adhérons pleinement. Il est évident que l'« ethnographie » ne fournit pas un catalogue exhaustif des sociétés qui ont pu se développer au cours de l'histoire.

Nous pensons néanmoins que cette critique vient d'une mécompréhension de ce que nous entendons par ethnoarchéologie et comparatisme ethnographique. L'ethnoarchéologie ne prétend pas fonder des comparaisons globales entre sociétés présentes et sociétés passées parce que ces dernières sont le fruit de l'histoire et que, sous cet éclairage, elles sont uniques et non comparables. L'ethnoarchéologie tente seulement de mettre en évidence un certain nombre de relations stables limitées entre certaines composantes de la société et de la culture. Ces relations sont d'abord des relations entre des faits matériels et des interprétations, mais elles peuvent également englober d'autres relations n'impliquant pas de faits matériels. Ces relations touchent donc des domaines limités de la réalité.

Il est donc logiquement possible d'appliquer des combinaisons de relations établies dans des cultures diverses pour aborder des cultures qui n'auraient aucun équivalent actuel.

Contextualisation

6. Sous la bannière ethnographie, AG range aussi bien des références dites « historiques » que celles du « sens commun », sans justification ni explication aucune alors que cela ne va pas de soi.

Un premier point : cette critique semble contredire la critique faite au point 4 en ce qui concerne l'utilisation des références historiques. On se reportera donc à ce que nous en disons dans ce paragraphe.

Plus importante est l'introduction dans la discussion du terme « sens commun ». Nous utilisons pour désigner les arguments du sens commun utilisés dans les démonstrations le terme d'argument de « sémantique universelle ». Il s'agit d'arguments jugés suffisamment forts et « vrais » pour ne pas avoir besoin d'être justifiés par des références externes explicites, situées dans le temps et dans l'espace.

On peut dire deux choses de ces arguments :

Ils sont souvent faux car ils peuvent reposer sur ce qu'on nomme la « pensée vulgaire », la « pensée commune », des « préjugés » non fondés, etc. (nous avons actuellement un groupe de travail interdisciplinaire sur ce sujet à Paris dans le cadre de l'ancien groupe Berthelot).

Dans cette situation, il convient d'explicitier au mieux leur origine afin de savoir si leur utilisation est légitime. L'une des utilités de l'analyse logiciste est justement de pouvoir mieux débusquer ce type d'argument.

Pour répondre à la critique nous pouvons donc dire que, techniquement, il n'y a aucune différence dans la mobilisation des arguments de « sémantique universelle » et, par opposition, de « sémantique locale » dans une argumentation, à une exception : les arguments du sens commun ne sont pas explicitement justifiés et pourraient gagner à l'être.

7. Dire qu'il faut se limiter à comparer des sociétés considérées comme comparables est une expression totalement tautologique.

8. Dire que les règles émises doivent être « contextualisées » exprime le vœu pieu d'une rigueur rêvée parce que les dites règles n'en sont pas, stricto sensu, et ensuite les « contextes » n'en sont pas plus.

On peut répondre conjointement à ces deux objections.

L'idée qu'il faut comparer des sociétés comparables trouve son origine dans un problème pratique posé par l'enquête ethnoarchéologique. Nous savons qu'en deçà de l'objectif visant à découvrir des mécanismes universels il existe des objectifs moins ambitieux destinés à mettre en évidence des relations plus locales, c'est à dire référencées par rapport à un espace, et éventuellement un temps, déterminés. Les règles établies doivent donc être contextualisées afin que nous soyons parfaitement explicite sur leur légitimité restreinte, tout au moins dans un premier temps. C'est la moindre des honnêtetés.

Les règles d'inférence ayant valeur universelle restent exceptionnelles. Il convient donc de définir dans chaque cas, le contexte d'actualisation des règles, c'est-à-dire l'univers spatial et temporel, ainsi que le contexte sociologique dans lequel la règle proposée est jugée applicable. La notion de « contexte d'actualisation » rejoint ici la notion de « milieu favorable » de Leroi-Gourhan.

La présentation des règles suit donc deux étapes successives :

Etape 1. Délimiter le contexte dans lequel les observations ont été effectuées et les règles sont jugées recevables. Ainsi les relations que nous établissons entre traditions céramiques et populations dans la boucle du Niger, fondées sur une série de mécanismes techno-économique et sociaux explicites, sont jugées recevables dans le cadre géographique où ont eu lieu les observations et seulement dans cet espace.

Etape 2. Ces observations, néanmoins, ne sont intéressantes que si l'on attribue à ces dernières une certaine valeur générale. Intervient donc dans cette seconde phase une

réflexion sur la décontextualisation possible des observations qui peuvent être soumises à des procédures de validation.

Vu le caractère limité des vestiges archéologiques, les concepts interprétatifs n'auront jamais la finesse des concepts de l'« ethnologie ». On saisit ici l'inadéquation des notions proposées par l'anthropologie sociale actuelle, dont l'application à la réalité archéologique ne va nullement de soi. On se trouve donc dans l'obligation de donner des définitions plus simples des termes utilisés comme le propose Roux à propos du terme « spécialisation ».

Il convient également de s'affranchir dans la mesure du possible des spécificités du contexte local en proposant des termes situés à des niveaux supérieurs dans la hiérarchie des définitions logiques. Se présente alors des questions du type : peut-on remplacer *céramique des pasteurs peul du delta intérieur du Niger (Mali)* par *céramique des pasteurs sédentarisés pratiquant le semi-nomadisme* ?

Le jeu est, on l'aura compris, particulièrement complexe.

Dans le cas du Mali, il convient en effet de se poser la question de savoir si les modèles décrits, aujourd'hui caractéristiques de la boucle du Niger, peuvent être étendus à l'ensemble de l'Afrique sahélienne, à *l'ensemble des civilisations protourbaines à composante multiethnique fonctionnant sur le mode hétérarchique et possédant une économie à marchés périphériques*, etc. Symétriquement parlant, il est également possible de préciser à titre d'hypothèse les cas où le modèle n'est pas jugé pertinent. Nous pensons notamment au Néolithique européen. Nous sommes en effet ici face à une ethnoarchéologie empirique moins ambitieuse que celle qui se propose d'accéder directement à des règles universellement valables.

En deux mots, comparer ce qui est comparable n'est pas tautologique, puisque la recommandation demande que l'on réfléchisse à une meilleure définition du contexte de déclenchement des règles.

9. AG semble croire que tout, dans toutes les sociétés, fonctionne selon un accord structural et stadial déterminé.

Cette critique est certainement celle à laquelle il est le plus difficile de répondre, car elle met en cause la conception même que les chercheurs peuvent avoir de la nature des sociétés humaines. Nous ne ferons donc que quelques remarques.

Notion de stade

Loin de nous l'idée que les sociétés humaines se développeraient en suivant des « stades », selon un modèle évolutionniste. Le mot « stade » n'apparaît du reste pas dans mon texte. Par contre, je ne trouve pas inintéressant le fait de proposer un classement des sociétés comme le fait AT. Toute science à ses débuts a proposé des classements qui ont pu évoluer au cours de développement de la discipline, ces classements - et les discussions qu'ils ont suscitées - ont souvent été à l'origine de percées importantes dans la compréhension des phénomènes. Il ne faut d'autre part jamais oublier qu'il y a autant de classements possibles que de critères retenus. Un classement n'est qu'un outil de compréhension limité et temporaire.

Notion de structure

La structure, ou dans notre terminologie la régularité, est un outil de compréhension intéressant de certains phénomènes lorsque les mécanismes sous-jacents ne sont pas encore compris. La structure permet en effet de proposer certains pronostics sujets à

(in)validation. Dans cette optique, l'explication structurale est scientifiquement légitime bien qu'elle soit moins exigeante sur le plan épistémologique que les modèles nomologiques-déductifs. Elle est donc applicable à des domaines très variés de la culture, mais ne dit strictement rien sur le fonctionnement global d'une société.

10. AT a raison lorsqu'il soutient que toute comparaison est bonne à prendre si elle est pertinente parce que d'autres types d'universaux peuvent régir certaines activités et certaines productions, qui ne sont pas simplement dépendant des « stades socioéconomiques et politiques » : psychologie de la vision, cognition, fonctions biologiques, symbolique, etc.

Je suis prêt à accepter l'idée d'AT que toute comparaison est bonne à prendre (voir point 12), mais il ne faudrait pas que cette position obture les réflexions que l'on peut développer dans le cadre d'une contextualisation des règles, réflexion qui permet de faire progresser notre connaissance des sociétés passées et présentes.

Quant aux universaux, j'aimerais bien qu'on en découvre un peu plus, mais cela ne semble guère intéresser les « ethnologues » qui, par définition, recherchent la diversité.

Psychologie de la vision, cognition, fonctions biologiques sont du côté des sciences de la nature et de *Homo sapiens*, pas de problème de ce côté-là. Nous sommes plus dubitatif sur les composantes « symboliques », étant un adepte de Saussure. Nous sommes persuadé qu'il est totalement impossible de décrypter le sens des iconographies passées et présentes si nous n'avons pas de commentaires écrits ou oraux des protagonistes. Il n'y a dans ce cadre aucune possibilité de décontextualisation, sauf si l'on se place à des niveaux importants de généralité comme le propose Descola dans sa « Fabrique des images », mais cela ne concerne pas le sens strict des représentations.

Cette position peut donc donner l'impression, en négatif, que nous attribuons dans les explications une prééminence aux contextes socio-économiques, ce qui n'est pas le cas. Il ne faut pas confondre potentialités explicatives des diverses composantes de la culture, compte tenu de leur nature de vestiges archéologiques et rôles réels de ces diverses composantes dans le fonctionnement de la société.

Synthèse logiciste

11. AG pense, à tort, qu'il convient d'interpréter les découvertes archéologiques dans le contexte social et politique des sociétés anciennes avant de passer à une interprétation religieuse, or non seulement les théoriciens, philosophes et historiens de l'art (presque systématiquement ignorés par nos auteurs) le savent, mais ils savent également que les catégories mixtes, socioreligieuses et sociopolitiques sont opératoires pour les sociétés décrites par les ethnologues.

Nous ne pensons pas avoir explicitement développé la position qui nous est reprochée. Nous retrouvons ici le problème évoqué au point 10. Il ne faut pas confondre les différences constatées empiriquement dans la reconstitution du passé et une quelconque hiérarchie dans les facteurs expliquant la société. Constaté les difficultés et même les impossibilités dans la compréhension des systèmes symboliques du passé, ce qui nous mène à marginaliser l'approche du religieux, ne signifie pas que le religieux ne joue pas un rôle essentiel dans la structuration de la société. Simplement, il est particulièrement difficile à aborder

12. Selon Hume toute induction est impossible à justifier. Seule la démonstration des impossibilités laisse la place pour l'inférence.

Nous connaissons les références à Hume et Popper et les problèmes philosophiques posés, mais notre position est plus empirique et pratique.

La question de savoir s'il est possible de valider un modèle ou une règle « actualiste » en se fondant sur des données archéologiques a soulevé bien des malentendus. En effet l'archéologie et plus largement l'histoire ne permettent pas de valider une règle actualiste. On applique avec succès une règle actualiste à des données archéologiques, mais cela ne signifie pas valider cette dernière. Les règles d'inférences assurent en effet la liaison entre des faits matériels connus (ou des propositions dérivées à partir de ces faits) et des interprétations qui, par définition, ne le sont pas et dont le fondement se situe dans le monde actuel. Il n'y a donc aucun moyen de savoir si la dérivation - qui n'est que plausible - est acceptable (elle ne l'est que dans la mesure où la règle est bien fondée et où l'on pose l'hypothèse d'une identité des contextes d'actualisation présent et passé).

On ne peut donc valider ces interprétations puisque qu'elles ne donnent pas lieu à des observations factuelles directes dans le nouveau contexte. Une application ethnoarchéologique à une réalité archéologique est donc, par construction, toujours valide.

Une dérivation interprétative ne peut donc être validée en dehors des deux points suivants :

1. La règle a été élaborée sur des bases factuelles suffisamment solides ; la structure dégagée est statistiquement fondée ; les relations potentielles entre observations factuelles et modalités d'interprétation sont clairement explicitées.

2. L'hypothèse d'identité entre le domaine d'élaboration de la règle et son domaine d'application est fondé.

Au delà de ces questions et des problèmes posés par la mobilisation des données archéologiques, les critiques que l'on pourra adresser à la construction historique ne sont pas recevables.

Y a-t-il moyen de sortir de cette impasse ? Nous ne voyons à cette question qu'une seule issue : obtenir les mêmes conclusions par des voies indépendantes. La seule possibilité de confirmer une interprétation est encore une fois une banalité sur le plan scientifique. Elle réside dans le principe de convergence des résultats obtenus par des méthodes indépendantes. Il est possible de considérer une interprétation comme provisoirement fondée si des règles d'inférences indépendantes mobilisant des faits empiriques distincts génèrent le même résultat. Selon nous, les démarches scientifiques empiriques ont largement ignoré les mises en garde de Popper et ne s'en sont pas portées plus mal.

En conclusion, nous sommes conscient que notre article pouvait donner l'impression d'une approche par trop cavalière du problème. Il est difficile d'aborder des questions aussi complexes dans les limites d'un article dans lequel il est impossible de rappeler toutes les bases théoriques impliquées, et ceci d'autant plus que ces bases ne sont pas obligatoirement partagées par la communauté scientifique. Le livre « Pour une ethnoarchéologie théorique : mérites et limites de l'analogie ethnographique », qui sortira prochainement aux éditions Errance, devrait pouvoir dissiper en partie les difficultés soulevées par la compréhension de cette contribution.

Alain Gally
24 mai 2011